



S.I.V.U. DE LA BONETTE RESTEFOND

BARCELONNETTE – JAUSIERS – SAINT DALMAS LE SELVAGE – SAINT ETIENNE DE TINEE - ISOLA –
SAINT SAUVEUR SUR TINEE – ROURE – ROUBION –VALDEBLORE – ILONSE – MARIE -CLANS – RIMPLAS
BAIROLS – LA TOUR SUR TINEE - TOURNEFORT

COMPTE-RENDU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU SAMEDI 11 JUIN 2021

Les membres du Conseil Syndical du SIVU de La Bonette Restefond se sont réunis le samedi 27 mars 2021 à 14h30, en présentiel dans la salle de la mairie de St DALMAS LE SELVAGE, suite à la convocation de Gérard BRUN, Président du SIVU de La Bonette Restefond.

Étaient présents : Messieurs Gérard BRUN, Jacques PELLOUX, Jean-Michel PASCAL, Alain ISAIA, Christophe MELAN, Joseph GARCIN, Daniel RALLON.

Étaient excusés : Madame Colette Fabron, Messieurs Jean-Charles Guirand et Jean-Paul Rivas

Étaient invités : Jean-Marie FABRON, Sophie MIGLIOR – Métropole NCA – Subdivision Tinée

De ce fait le Corum est atteint la séance peut débuter

Le Président fait un rapide exposé des travaux du bureau depuis le dernier Conseil Syndical qui s'est tenue par visio-conférence le 27 mars dernier :

- Attribution du marché à bon de commande pour les 4 années à venir, à l'entreprise COLAS,
- Livraison des sets de table dans la Tinée et l'Ubaye,
- Poursuite des négociations pour la couverture téléphonique de la route côté Alpes Maritimes.

1 : OBJET: BUDGET PRIMITIF 2021 – VOTE DU BUDGET PAR CHAPITRE

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2021-007, suite à une erreur matérielle.

Il est demandé au conseil SYNDICAL de se prononcer de nouveau sur le budget primitif 2021 du budget général, suite à une erreur matérielle.

Suite à la présentation du projet de budget primitif et après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical,

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

BUDGET

Dépenses de fonctionnement 174 601,50 €

Recettes de fonctionnement 174 601,50 €

Dépenses d'investissement 242 511,53 €



S.I.V.U. DE LA BONETTE RESTEFOND

BARCELONNETTE – JAUSIERS – SAINT DALMAS LE SELVAGE – SAINT ETIENNE DE TINEE - ISOLA –
SAINT SAUVEUR SUR TINEE – ROURE – ROUBION – VALDEBLORE – ILONSE – MARIE -CLANS – RIMPLAS
BAIROLS – LA TOUR SUR TINEE - TOURNEFORT

Recettes d'investissement

242 511,53 €

DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Adopté à l'unanimité

2 : OBJET : BUDGET 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Suite aux observations de Monsieur le Trésorier, il convient de procéder aux écritures suivantes :

Section d'Investissement

Dépenses

Chapitre 23 :

Article 2315 : Installation, matériel et outillage techniques	- 58 811,53 €
D 001 : Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	<u>+ 58 811,53 €</u>
	0,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical,

APPROUVE l'inscription des crédits cités ci-dessus par la Décision Modificative n° 1 du Budget,

DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Adopté à l'unanimité

3 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Monsieur Fabron fait état des travaux réalisés et un compte rendu global pour les années 2019 et 2020.



S.I.V.U. DE LA BONETTE RESTEFOND

*BARCELONNETTE – JAUSIERS – SAINT DALMAS LE SELVAGE – SAINT ETIENNE DE TINEE - ISOLA –
SAINT SAUVEUR SUR TINEE – ROURE – ROUBION – VALDEBLORE – ILLONSE – MARIE -CLANS – RIMPLAS
BAIROLS – LA TOUR SUR TINEE - TOURNEFORT*

Sophie Miglior est chargée de démêler les différentes subventions de la Région pour recevoir les versements correspondant à chaque attribution annuelle.

4 : ACTIVITES SUR LA ROUTE DE LA BONETTE

4.1 PELERINAGE DE NOTRE DAME DU TRES HAUT

Comme chaque année ce rendez-vous sera organisé le samedi 31 juillet 2021 à 10 h, en partenariat avec le Diocèse de Nice, la Métropole NCA, le Conseil Générale du 06 et les mairies de St Dalmas Le Selvage, de St Etienne de Tinée et de Jausiers. Monsieur Le Président tient à préciser que le SIVU est un appui à cette organisation. Ce pèlerinage sera présidé cette année par Monseigneur BARSÌ

4.2 FESTIVAL BONETTE EXPERIENCES

Monsieur Le Président explique le déroulement du festival Bonette Expérience, qui se déroulera les 11 et 12 septembre prochain. Il est souhaitable, en fonction de la disponibilité de chacun, que les membres du Conseil Syndical participent à cet évènement, notamment le dimanche à midi lors du rassemblement aux casernes de Restefond.

4.3 NETTOYAGE DE LA ROUTE DE LA BONETTE.

Cette initiative, aura lieu le dimanche 29 août, est proposée par des bénévoles coté Tinée. Le Club Cycliste de la Vallée de l'Ubaye accompagné de bénévoles prendra part à cette initiative coté Ubaye. Le SIVU ne peut qu'approuver cette initiative.

5 : CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE 2021

La prochaine assemblée générale se déroulera en la salle des fêtes de Jausiers le samedi 25 septembre 2021 à 10h00, suivi d'un buffet campagnard, en tenant compte des conditions sanitaires.

6 : OBJET : CONVENTION ENTRE LA PREFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE ET LE SIVU POUR LA TÉLÉTRANSMISSION ET LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT le déploiement de la télétransmission des actes des collectivités territoriales au contrôle de la légalité dans le département des Alpes-de-Haute-Provence,

CONSIDÉRANT que la télétransmission des actes au contrôle de la légalité répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment de par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des risques d'erreurs,

CONSIDÉRANT que le SIVU de la Bonette Restefond est désireux de participer activement à ce processus de dématérialisation qui constitue une modernisation de l'administration et contribue au développement de l'administration électronique,



S.I.V.U. DE LA BONETTE RESTEFOND

*BARCELONNETTE – JAUSIERS – SAINT DALMAS LE SELVAGE – SAINT ETIENNE DE TINEE - ISOLA –
SAINT SAUVEUR SUR TINEE – ROURE – ROUBION –VALDEBLORE – ILONSE – MARIE -CLANS – RIMPLAS
BAIROLS – LA TOUR SUR TINEE - TOURNEFORT*

CONSIDÉRANT que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de la légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la préfecture pour déterminer la date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

CONSIDÉRANT que dès la signature de cette convention, la collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature,

CONSIDÉRANT que dès la signature de cette convention ou de la nomenclature fera l'objet d'un avenant,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical,

APPROUVE les termes de la convention entre le SIVU et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les conditions définies ci-dessus.

ADOpte à l'unanimité cette convention,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer cette convention de télétransmission.

DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Adopté à l'unanimité

7 : QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX

Monsieur Fabron fait état des travaux réalisés et un compte rendu global pour l'année 2019.

Les travaux sont à programmer pour septembre 2021.

Il faudra faire un état des lieux avec la commune de Jausiers. Pour le panneau d'information situé à Jausiers une rencontre sera organisée avec tous les intervenants de la Métropole et de la commune de Jausiers.

Un compteur de passage est installé par le Parc du Mercantour au niveau des casernes de Restefond, il faut envisager la même installation au niveau du Pont Haut coté Tinée.



S.I.V.U. DE LA BONETTE RESTEFOND

BARCELONNETTE – JAUSIERS – SAINT DALMAS LE SELVAGE – SAINT ETIENNE DE TINEE - ISOLA –
SAINT SAUVEUR SUR TINEE – ROURE – ROUBION – VALDEBLORE – ILONSE – MARIE -CLANS – RIMPLAS
BAIROLS – LA TOUR SUR TINEE - TOURNEFORT

COMMUNICATON

IMPRESSION DE NOUVEAU DOCUMENT

Monsieur Le Président propose de réaliser un panorama du site de la Bonette, où seront noté tous les sommets des alentours.

FILM DE LA BONETTE

Monsieur Le Président propose que la SIVU achète 16 clés USB, contenant le film de la Bonette, et en donne une à chaque commune membre du SIVU. Cette promotion est essentielle pour faire prendre conscience à tous de l'intérêt territorial de cette route. Cette proposition est validée à l'unanimité.

La séance est levée par le Président le 11 juin 2021 à 11h30.

Vu pour être affiché le lundi 14 juin, à Jausiers, commune du siège du SIVU, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ampliation faite auprès de toutes les communes adhérentes

A Saint Dalmas Le Sauvage, le 11 juin 2021.

SIVU DE LA
BONETTE . RESTEFOND
MAIRIE . 04850 . JAUSIERS